

La FP un porte-parole de choix !





FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES

La Fédération des professionnelles compte parmi ses membres des :

Ergothérapeutes
Physiothérapeutes
Psychologues
Diététistes-nutritionnistes
Travailleurs sociaux et travailleuses sociales
Ingénieurs et ingénieures
Conseillers et conseillères en orientation
Conseillers et conseillères en emploi
Conseillers et conseillères en gestion et en financement
Agents et agentes de développement communautaire et d'économie sociale
Analystes en informatique
Éducateurs et éducatrices physiques

Professionnelles de la santé publique
Homéopathes
Bibliothécaires
Avocats et avocates
Conseillers et conseillères en communication
Professeurs et professeures d'université
Audiologistes
Orthophonistes
Technologistes médicaux et technologistes médicales
Techniciens et techniciennes en assistance sociale
Thérapeutes en réadaptation physique
Techniciens et techniciennes en éducation spécialisée

Psychoéducateurs et psychoéducatrices
Agents et agentes de planification, de programmation et de recherche
Technologues spécialisés en radiologie et technologues spécialisées en radiologie
Techniciens et techniciennes de laboratoire médical diplômé-e-s
Archivistes médicaux et archivistes médicales
Techniciens et techniciennes en diététique
Hygiénistes dentaires
Techniciens et techniciennes en hygiène dentaire

La FP, un porte-parole de choix

La Fédération des professionnelles* (FP) compte parmi ses membres des personnes occupant un des plus larges éventails de disciplines et professions. Les syndicats qu'elle regroupe représentent près de 8000 professionnelles, techniciennes et techniciens œuvrant dans différents secteurs d'activité : santé et services sociaux, organismes gouvernementaux, éducation, secteur municipal, médecines alternatives, aide juridique, intégration à l'emploi, professionnelles autonomes, organismes communautaires, etc.

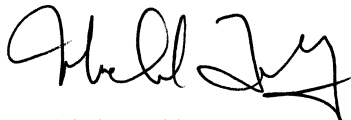
Être membre de la Fédération des professionnelles de la CSN, c'est bien sûr avoir la disponibilité de tous les services requis en matière de négociation et d'application des conventions collectives. C'est aussi l'assurance d'obtenir un appui tangible et soutenu ainsi que les services appropriés concernant toutes les questions qui relèvent des relations de travail avec l'employeur.

* Il est possible de consulter sur le site www.fpscnc.qc.ca un texte de Céline Labrosse fournissant des indications additionnelles sur ce néologisme.

Au-delà de ces aspects essentiels, être membre de la Fédération des professionnelles-CSN, c'est aussi participer de façon régulière à des débats portant sur des enjeux de société liés au monde du travail qui ont un impact sur nos conditions de travail, notre vie personnelle et notre vie citoyenne.

À la FP, les professionnelles, techniciennes et techniciens mettent en commun leurs expériences et leurs revendications. Ils s'appuient mutuellement dans leurs actions pour améliorer leurs conditions de travail. En se regroupant à la FP, les syndiquéEs se donnent un porte-parole de choix pour défendre, selon les circonstances, leur reconnaissance, leurs droits et leurs conditions d'exercice.

Bienvenue à la Fédération des professionnelles de la CSN!



Michel Tremblay
Président



Les services : représentativité et savoir-faire

Les professionnelles se donnent un syndicat pour négocier de meilleures conditions d'exercice de leur profession. En s'affiliant à la CSN et à la FP, ils s'assurent la représentativité et le savoir-faire nécessaires à l'obtention de conventions collectives avantageuses.

La fédération est l'organisme de la CSN qui fournit des services directs de personnes conseillères syndicales pour la négociation et l'application de la convention collective. La fédération soutient également les syndicats dans leurs efforts pour organiser, maintenir et redynamiser la vie syndicale. Elle offre aussi des formations sur des sujets qui répondent aux besoins de ses membres : l'organisation du travail, les griefs et l'arbitrage, le harcèlement psychologique, etc.

La fédération peut aussi représenter les syndicats des organismes gouvernementaux compétents en relation avec les dossiers professionnels.

Un lieu indispensable de débats

Au-delà des services directs, la FP se distingue par sa constante préoccupation pour les questions professionnelles, non seulement durant les négociations, mais en tout temps.

Qu'ils proviennent d'un secteur ou d'un autre, les membres de la FP ont un point en commun: leur pratique professionnelle. Ces personnes trouvent à la CSN et à la FP l'espace, le temps et un lieu privilégié pour débattre des questions qui interpellent les professionnelles :

- autonomie professionnelle
- organisation du travail
- éthique
- charge de travail
- épuisement professionnel
- santé psychologique au travail et violence organisationnelle
- frontières de tâches
- droits d'auteur
- conciliation travail-famille, etc.

C'EST LE DÉFI D'UN TEMPS NOUVEAU!

Rémunération • Reconnaissance • Négociation • Justice • Naturopathie • Transformations • Conciliation travail et vie familiale • Santé professionnelle • Amélioration • Autonomie professionnelle • Aspirations • Commerce équitable • Responsabilité sociale • Équilibre • Émulation • Responsabilité communautaire • Santé et services sociaux • Éducation • Inclusion • Services à la personne • Aide juridique • Négociations • Ressources • Services communautaires • Défis • Perspectives • Avenir • Congés • Rapports • Arrangements • Justice • Respect • Développement durable • Alternatives • Équité • Homéopathie • Communautaire • Expériences • Capacités • Participation • Expertise • Droits de la personne • Évolutions • Évolution • Audace • Personnalisation • Syndicalisme • Amélioration des conditions sociales • Défis • Santé • Sécurité • Respect • Droits syndicaux • Qualité de vie au travail • Congés • Professionnalisation • Santé • Démocratie • Événement • Aspirations • Justice • Conditions de travail • Conditions d'exercice • Revendications • Mobilisation • Reconnaissance • Négociation • Accessibilité

FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES

CSN

Notre mission

- Développer et promouvoir le syndicalisme de professionnelles
- Améliorer les conditions d'exercice et de reconnaissance de nos professions
- Contribuer et s'impliquer socialement comme professionnelles
- Être un lieu d'échange sur le plan professionnel et syndical
- Développer l'appartenance syndicale

Nos valeurs

- Justice et équité
- Démocratie
- Solidarité
- Autonomie
- Audace
- Vision

Une fédération à l'avant-garde

À la FP, les occasions de débattre ne manquent pas, que ce soit lors des congrès ou des conseils fédéraux. Ces débats permettent à la FP d'innover et d'être à l'avant-garde tant sur les questions syndicales et professionnelles que sur les enjeux de société.

Ces débats se répercutent par la suite au cœur même des conventions collectives ou à travers des actions syndicales concrètes dont l'objectif est d'améliorer ensemble les conditions de travail, la vie personnelle et l'expression de la citoyenneté.

Le droit à la syndicalisation des professionnelles n'a pas été acquis sans difficulté. Il aura fallu plusieurs luttes. En 1964, des syndicats de professionnelles nouvellement fondés arrivent, avec l'aide de la CSN, à faire inclure leur droit à la syndicalisation dans le Code du travail québécois. C'est aussi en 1964 que naît la Fédération des professionnelles, majoritairement composée à l'origine d'ingénieurs et de cadres. Elle se donne le mandat de développer un syndicalisme qui défend et fait la promotion des intérêts professionnels ainsi que des conditions de travail qui peuvent permettre de réaliser pleinement le travail des professionnelles.

La fédération a souvent été la première à aborder des sujets controversés et à défendre de nouveaux droits:

- L'un de ses syndicats affiliés, le SPPASQ, a été le premier, en 1978, à lancer le débat sur l'équité salariale dans le secteur public.
- Le comité de condition féminine de la FP a été l'un des premiers à documenter la violence psychologique au travail. Une recherche, réalisée en 1993, a permis d'introduire une clause dans les conventions collectives du secteur de la santé et des services sociaux prévoyant pour les parties locales l'obligation de convenir d'une politique pour contrer cette violence dans les établissements.

Au fil des ans, la FP a développé son expertise et établi sa crédibilité. Mentionnons qu'elle a été le seul regroupement syndical de professionnelles à se faire entendre par l'Office des professions du Québec lors de la vaste consultation qu'il a menée en 1996 sur la réforme du Code des professions.



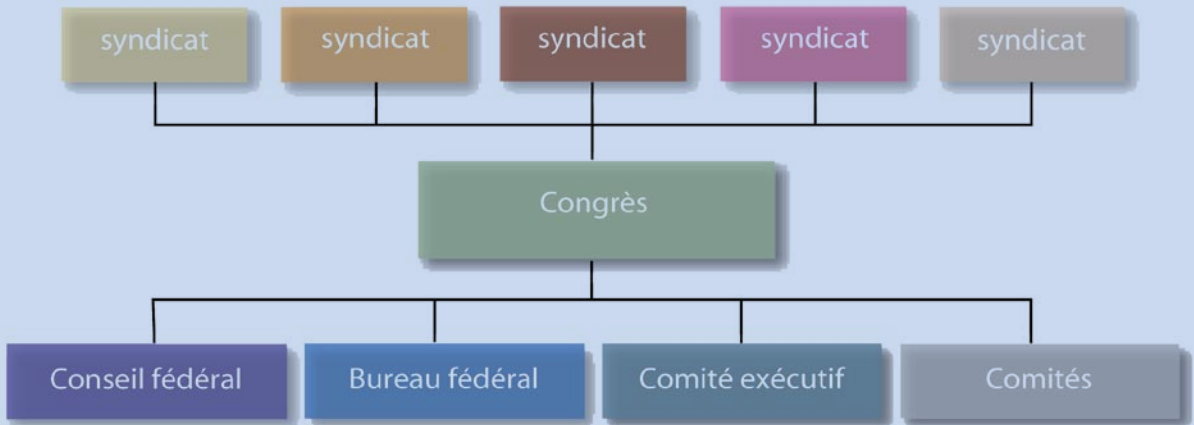
Dès le milieu des années 1990, la FP a été l'une des premières organisations syndicales à être proactive sur les questions relatives à l'apport des syndicats à l'organisation du travail. Ces interventions se sont traduites par l'introduction d'une clause concernant l'organisation du travail dans la convention collective du secteur de la santé et des services sociaux.

En 1999, les membres de la fédération, qui s'appelaient alors la Fédération des professionnels et professionnelles salariés et des cadres du Québec (FPPSCQ), ont adopté un nouveau nom : la Fédération des professionnelles. Ce néologisme développé avec la linguiste Céline Labrosse privilégie un modèle de rédaction non sexiste* et est construit sur le modèle de «un fidèle, une fidèle».

Aujourd'hui, la FP regroupe près de 8000 professionnelles œuvrant dans différents secteurs d'activité : santé et services sociaux, organismes gouvernementaux, aide juridique, éducation, organismes communautaires, médecines alternatives.

Une fédération près de ses membres

La FP est une fédération près de ses membres. Son fonctionnement est démocratique et souple. On y favorise la participation des membres notamment au sein des différents comités et à travers différentes instances qui décident des orientations et des priorités de la fédération.



Les syndicats

Chaque syndicat affilié à la FP-CSN est autonome et possède son certificat d'accréditation. C'est ce qui assure l'existence légale du syndicat et son droit de négocier une convention collective.

Le congrès

Le congrès a lieu tous les trois ans. Il est l'instance suprême de la fédération; il prend les décisions politiques et donne toutes les directives relatives à la bonne marche de la fédération. Les comités de la fédération y font rapport, le budget y est adopté et on y élit les membres de l'exécutif, du bureau fédéral et des différents comités. Il est un lieu privilégié de rencontre des délégués pour traiter des sujets qui les préoccupent. Le congrès est aussi un lieu important de formation et d'analyse.

En plus des congrès réguliers, la fédération tient des congrès thématiques.

Comme l'indiquent les statuts et règlements de la fédération, le nombre de délégués qui assistent au congrès varie selon le nombre de membres par syndicat.

Le conseil fédéral

Le conseil fédéral réunit les délégués des syndicats afin de voir à la réalisation des mandats votés par le congrès. On y discute également des problématiques professionnelles sectorielles qui justifient des représentations politiques.

Il y a environ deux conseils fédéraux par année. Comme l'indiquent les statuts et règlements de la fédération, le nombre de délégués qui assistent au conseil fédéral varie selon le nombre de membres par syndicat.

Des conseils fédéraux sectoriels peuvent aussi être convoqués pour le secteur public, pour le secteur communautaire, le secteur des médecines alternatives ou pour le secteur de la santé et des services sociaux sur des questions touchant des dossiers particuliers.

Le bureau fédéral

Le bureau fédéral est une instance intermédiaire composée des membres du comité exécutif de la FP et de représentants et représentantes des secteurs de la fédération. Quatre de ses membres proviennent de la santé et des services sociaux alors que les secteurs communautaire et du développement local et régional, de l'éducation, de l'aide juridique, des organismes gouvernementaux et des médecines alternatives y délèguent chacun un représentant. On cherche à y atteindre un équilibre dans la représentation des professionnelles et des techniciennes et techniciens.

Le bureau fédéral a pour rôle de conseiller le comité exécutif et de faire toute recommandation qu'il juge appropriée au conseil fédéral. Il est réuni chaque fois que nécessaire.



Le comité exécutif

Le comité exécutif assume la direction de la fédération et voit à l'exécution des mandats que lui confient le congrès, le conseil fédéral et le bureau fédéral. Il est composé de quatre membres: une présidence, une vice-présidence, une trésorerie et un secrétariat général.

Les comités

Selon les besoins, des comités sont aussi mis sur pied pour travailler sur des questions spécifiques. Ces comités peuvent être statutaires ou ad hoc. Ils constituent des lieux de travail efficaces, élargissent la participation et font appel à l'expertise des membres.

Parmi les comités statutaires, le comité de surveillance des finances est composé de trois membres, élus au congrès. Son rôle est de surveiller les finances de la fédération et de faire les recommandations qu'il juge utiles à l'exécutif, au conseil fédéral et au congrès.

Les membres du comité de la condition féminine de la FP sont élus au congrès. Le comité se donne un plan de travail, entériné par le conseil fédéral auquel il fait rapport régulièrement. Il participe au comité de coordination national de la condition féminine de la CSN.

Le plan de travail du comité santé et sécurité au travail est adopté au congrès de la fédération.

Outre ces comités statutaires, la FP met régulièrement en place des comités ad hoc tels que le comité sur l'intervention sociale, les services juridiques, le secteur communautaire ou les médecines alternatives.

Pro-actif et le site Web : pour être au fait de l'actualité syndicale

La FP publie le *Pro-Actif*, un périodique qui aborde des sujets intéressants l'ensemble de ses membres ; il contient aussi des articles qui concernent chacun des secteurs de la fédération. Elle publie également le *Pro-Actif santé et services sociaux*.

Le site Internet de la fédération, à l'adresse www.fpcsn.qc.ca, traite lui aussi des questions d'actualité syndicale intéressantes les professionnelles. On y trouve les publications de la FP ainsi que de l'information sur les structures de la fédération, sur ses comités et sur chacun de ses secteurs.



Lire le *Pro-Actif*, visiter régulièrement le site www.fpcsn.qc.ca permet aux membres de la FP d'être au fait de l'actualité syndicale et des grands enjeux qui concernent les professionnelles !

Pour joindre la Fédération des professionnelles

Montréal

1601, avenue De Lorimier, bureau 150
 Montréal (Québec) H2K 4M5
 Téléphone : 514 598-2143
 Télécopieur : 514 598-2491

Québec

155, boulevard Charest Est, bureau 402
 Québec (Québec) G1K 3G6
 Téléphone : 418 647-5851
 Télécopieur : 418 647-5727



FÉDÉRATION
 DES PROFESSIONNELLES

Téléphone sans frais : 1 888 633-2143

Site Internet: www.fpcsn.qc.ca

Courriel: fp@csn.qc.ca